



CONSEIL MUNICIPAL
Du lundi 9 mars 2026 à 20 H 00

PROCES VERBAL de la SÉANCE

L'an deux mille vingt-six, le neuf du mois de mars à 20 H 00, le conseil municipal de la commune de SAINT MARTIN DU MONT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Brigitte DONGUY, maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 3 mars 2026

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 16

Étaient présents : Christian FONTAINE – Edna TREIBER-FERBER – Patrice PERROTIN - Cécile CÔTE – Pascal VIEUDRIN – Anne SOULARD – Olivier TOURNAYRE – Barbara VUILLOT – Florian DALLY - Emmanuelle CHAUVEAU – Bertrand DELORME - Delphine GROBON – Jean-Jacques FALAISE - Françoise LEGOUGE - Fabrice MAITRE.

Excusés : Mmes Florence BEAUDET (a donné pouvoir à Cécile COTE) et Valérie BOUDET

Absents : Mr Frédéric MALFARD

Secrétaire de séance :

Monsieur Jean-Jacques FALAISE a été désigné secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du CGCT.

Madame le maire rappelle l'ordre du jour.

Les membres du conseil municipal adoptent à l'unanimité le procès-verbal relatif au conseil municipal du 12 janvier 2026.

DEVIS signés :

Pour information, dans le cadre de la délégation consentie au Maire, le Conseil Municipal est informé des différents devis signés :

- Garage GC Motors : Kangoo 4x 4 Pompiers (transmission, disques...) – 974.95 €
- GDS : achat de 10 pièges Frelons asiatiques – 330 €
- Garry : achat taille haies – 286.80 €
- Garage GC Motors : Kangoo commune (vidange, pneus...) – 569.64 €
- Garage GC Motors : Camion benne (vidange, pneus, plaquettes...) – 770.68 €
- Joseph : réparation adoucisseur cantine – 366.00 €
- Ain Bureau Class : bureau accueil – 964.02 €
- Flow Elec : remplacement afficheur de son Salle des Fêtes – 564.00 €
- PHYTRA : traitement école et restaurant scolaire – 381.60 €
- RBM ROLFO : Kangoo Pompier – 1 581.60 €
- SOCATRA : fournitures et pose caniveau chemin des Fontaines – 6 024.00 €

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Monsieur Christian FONTAINE, adjoint aux finances donne lecture des comptes financiers uniques de chacun des budgets annexes.

- Budget annexe « Salon de coiffure »

Présentation du Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du budget annexe local commercial : salon de coiffure, qui s'établit comme suit :

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
RECETTES	Recettes réalisées (b)	0,00 €	5 992,92 €	5 992,92 €
	Restes à réaliser (c)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
DEPENSES	Dépenses réalisées (e)	0,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €
	Restes à réaliser (f)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RESULTAT DE L'EXERCICE (g)		0,00 €	1 492,92 €	1 492,92 €
RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES (h)		432,53 €	5 172,50 €	5 605,03 €
RESULTAT DE CLÔTURE (g+h)		432,53 €	6 665,42 €	7 097,95 €
DIFFERENCE RESTES A REALISER (i=c-f)		0,00 €	0,00 €	0,00 €
RESULTAT CUMULE (g+h+i)		432,53 €	6 665,42 €	7 097,95 €

Excédent de clôture de 7 097.95 €.

Il est proposé au Conseil Municipal l'affectation du résultat suivante :

Affectation du résultat 2025

Il y a lieu d'affecter les résultats du compte administratif de l'exercice 2025, soit un excédent de fonctionnement s'élevant à la somme de 6 665.42 € comme suit

- à la section de fonctionnement du budget primitif 2026 en recette à l'article 002 la somme de 6 665.42 €
- reprise de l'excédent d'investissement de 432.53 € à l'article 001.

- Budget annexe « Epicerie »

Présentation au conseil municipal du Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du budget annexe local commercial : épicerie, qui s'établit comme suit :

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
RECETTES	Recettes réalisées (b)	6 897,64 €	7 744,00 €	14 641,64 €
	Restes à réaliser (c)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
DEPENSES	Dépenses réalisées (e)	3 333,00 €	7 421,64 €	10 754,64 €
	Restes à réaliser (f)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RESULTAT DE L'EXERCICE (g)		3 564,64 €	322,36 €	3 887,00 €
RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES (h)		13 115,27 €	7 142,28 €	20 257,55 €
RESULTAT DE CLÔTURE (g+h)		16 679,91 €	7 464,64 €	24 144,55 €
DIFFERENCE RESTES A REALISER (i=c-f)		0,00 €	0,00 €	0,00 €
RESULTAT CUMULE (g+h+i)		16 679,91 €	7 464,64 €	24 144,55 €

Excédent de clôture de 24 144.55 €.

Il est proposé au Conseil Municipal l'affectation du résultat suivante :

Affectation du résultat 2025

Il y a lieu d'affecter les résultats du compte administratif de l'exercice 2025, soit un excédent de fonctionnement s'élevant à la somme de 7 464.64 € comme suit :

- à la section de fonctionnement du budget primitif 2026, en recettes à l'article 002 la somme de 7 464.64
- reprise de l'excédent d'investissement de 16 679.91 € à l'article 001.

- **Budget annexe « Café restaurant »**

Présentation au conseil municipal du Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du budget annexe local commercial : café - restaurant, qui s'établit comme suit :

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
RECETTES	Recettes réalisées (b)	13 442,00 €	16 838,17 €	30 280,17 €
	Restes à réaliser (c)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
DEPENSES	Dépenses réalisées (e)	14 149,96 €	17 668,10 €	31 818,06 €
	Restes à réaliser (f)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RESULTAT DE L'EXERCICE (g)		-707,96 €	-829,93 €	-1 537,89 €
RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES (h)		5 339,42 €	2 967,43 €	8 306,85 €
RESULTAT DE CLÔTURE (g+h)		4 631,46 €	2 137,50 €	6 768,96 €
DIFFERENCE RESTES A REALISER (i=c-f)		0,00 €	0,00 €	0,00 €
RESULTAT CUMULE (g+h+i)		4 631,46 €	2 137,50 €	6 768,96 €

Excédent global de clôture de 6 768.96 €.

Il est proposé au Conseil Municipal l'affectation du résultat suivante :

Affectation du résultat 2025

Il y a lieu d'affecter les résultats du compte administratif de l'exercice 2025, soit un excédent de fonctionnement s'élevant à la somme de 2 137.50 €

- à la section de fonctionnement au budget primitif 2026 en recettes à l'article 002 la somme de 2 137.50 €
- reprise de l'excédent d'investissement de 4 631.46 € à l'article 001

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide les comptes financiers uniques des budgets annexes ainsi que les affectations des résultats.

Monsieur Christian FONTAINE, donne lecture du compte financier unique de du budget principal de la commune

- **Budget Communal**

Présentation au conseil municipal du Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du budget communal qui s'établit comme suit :

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
RECETTES	Recettes réalisées (b)	554 937,05 €	1 361 051,07 €	1 915 988,12 €
	Restes à réaliser (c)	121 205,00 €	0,00 €	121 205,00 €
DEPENSES	Dépenses réalisées (e)	434 730,94 €	1 108 938,00 €	1 543 668,94 €
	Restes à réaliser (f)	638 750,66 €	0,00 €	638 750,66 €
RESULTAT DE L'EXERCICE (g)		120 206,11 €	252 113,07 €	372 319,18 €
RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES (h)		434 662,60 €	240 509,42 €	675 172,02 €
RESULTAT DE CLÔTURE (g+h)		554 868,71 €	492 622,49 €	1 047 491,20 €
DIFFERENCE RESTES A REALISER (i=c-f)		-517 545,66 €	0,00 €	-517 545,66 €
RESULTAT CUMULE (g+h+i)		37 323,05 €	492 622,49 €	529 945,54 €

En section d'investissement, nous avons :

554 937.05 € de recettes effectivement encaissées

121 205.00 € de recettes restant à encaisser (restes à réaliser)

434 730.94 € de dépenses payées

638 750.66 € de dépenses engagées mais non encore payées (restes à réaliser)

En section de fonctionnement, nous avons :

1 361 051.07 € de recettes encaissées

1 108 938.00 € de dépenses payées

Au total :

- les recettes (fonctionnement + investissement) cumulées de l'exercice s'élèvent à 1 915 988.12 € auxquelles s'ajoutent 121 205.00 € de reste à percevoir (RAR).

- les dépenses payées (fonctionnement et investissement) s'élèvent à 1 543 668.94 € avec 638 750.66 € restant à payer (RAR)

Le résultat de l'année (recettes encaissées – dépenses payées) est de : + 120 206.11 € en investissement
+ 252 113.07 € en fonctionnement

Le résultat de clôture (résultat de l'exercice + résultat antérieur) avant restes à réaliser (RAR) est de + 544 868.71 € pour la section d'investissement et + 492 622.49 € pour la section de fonctionnement.

Le résultat de clôture global avant restes à réaliser est de 1 047 491.20 €

Impact des restes à réaliser :

En investissement, il reste 121 205.00 € à encaisser et 638 750.66 € à payer.

La différence est donc négative de 517 545.66 €.

Après prise en compte du résultat de l'année, des excédents antérieurs et des restes à réaliser, le résultat cumulé s'établit à :

+ 37 323.05 € en investissement

+ 492 622.49 € en fonctionnement

Soit un excédent global final de 529 945,54 €

En conclusion la section de fonctionnement est solide et dégage un excédent confortable. La section d'investissement reste positive mais fortement impactée par les restes à réaliser (engagements restant à payer).

Globalement la situation financière de la commune reste excédentaire avec un résultat cumulé positif de 529 945.54 €

Il est proposé au Conseil Municipal l'affectation du résultat suivante :

Affectation du résultat 2025

Le résultat de clôture de fonctionnement 2025 est de : + 492 622.49 €

Le résultat de clôture d'investissement 2025 est de : + 554 868.71 €

Le résultat global de clôture 2025 est de : + 1 047 491.20€

En investissement les restes à réaliser font apparaître un besoin de financement de 517 545.66 € qu'il est nécessaire de couvrir en priorité.

Il est proposé de préserver une capacité d'autofinancement significative en fonctionnement tout en ayant recours à un emprunt mesuré de 380 000 € pour financer l'extension du restaurant scolaire.

Cette stratégie nous permet de conserver 201 080.67 € d'excédent de fonctionnement, garantissant une stabilité budgétaire et ainsi faire face aux aléas en poursuivant nos projets.

L'excédent de fonctionnement disponible est de 492 622.49 €, affecté comme suit :

291 541.82 € en section d'investissement en recette au 1068

201 080.67 € reporté en fonctionnement au 002.

492 622.49 €

En investissement, il est proposé de reporter au compte 001, la totalité du résultat de clôture d'investissement de 554 868.71 €

D'affecter au compte 1068 en section d'investissement 291 541.82 € prélevé sur le résultat de fonctionnement.

Et de recourir à l'emprunt pour 380 000 € afin de financer l'extension du restaurant scolaire.

En conclusion

En investissement :

Le besoin de la section d'investissement est couvert, l'emprunt est raisonnable (compte tenu du coût totale de l'opération "extension du restaurant scolaire" de 1 055 946.55 € TTC) et la capacité d'autofinancement maintenue reste correcte.

En fonctionnement :

Un excédent confortable de 201 080.67 € est conservé ce qui laisse une marge pour les imprévus et une capacité à absorber les hausses des charges et la baisse des dotations.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'affectation du résultat proposée.

NOTE de PRÉSENTATION BREVE et SYNTHÉTIQUE des COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2025

La note de présentation brève et synthétique des comptes financiers uniques est remise à chacun des conseillers et sera publiée sur le site internet de la Commune.

Monsieur Christian FONTAINE présente au Conseil Municipal les propositions de budgets primitifs de chacun des budgets annexes.

BUDGET PRIMITIF 2026

- Budget annexe « Local commercial : salon de coiffure »

Présentation au conseil municipal du budget primitif de l'exercice 2026 du budget annexe local commercial : salon de coiffure, qui s'établit comme suit :

SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES						
Opération Chapitre - Article	Bugétisé 2025	Réalisé	Disponible	RAR	Nouvelle proposition	Prévision + reports
21 - immobilisations incorporelles	432,53 €	0,00 €	432,53 €	0,00 €	432,53 €	432,53 €
2132 - Construction bâtiments privées	432,53 €	0,00 €	432,53 €	0,00 €	432,53 €	432,53 €
TOTAL	432,53 €	0,00 €	432,53 €	0,00 €	432,53 €	432,53 €

SECTION INVESTISSEMENT RECETTE						
Chapitre ou compte	Budgétisé 2025	Réalisé	Disponible	RAR	Prévisions 2026	Prévision + reports
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	432,53 €	432,53 €	0,00 €	0,00 €	432,53 €	432,53 €
TOTAL Investissement - Recette	432,53 €	432,53 €	0,00 €	0,00 €	432,53 €	432,53 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES				
Chapitre ou compte	Budgétisé 2025	Réalisé	Disponible	Prévisions 2026
011 - Charges à caractère général	6 661,42 €	0,00 €	6 661,42 €	6 158,34 €
615228 - Entretien et réparations sur autres bâtiments	5 861,42 €	0,00 €	5 861,42 €	5 458,34 €
635 - Autres impôts, taxes et vers. ass. <i>Taxes foncières</i>	800,00 €	0,00 €	800,00 €	700,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	4 504,00 €	4 500,00 €	4,00 €	6 500,00 €
65822 - Reversement excédent des budgets annexes	4 500,00 €	4 500,00 €	0,00 €	6 500,00 €
65883 - Déficit sur opérations de gestion	4,00 €	0,00 €	4,00 €	- €
TOTAL	11 165,42 €	4 500,00 €	6 665,42 €	12 658,34 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES				
Chapitre ou compte	Budgétisé 2025	Réalisé	Disponible	Prévisions 2026
002 - Résultat de fonctionnement reporté	5 172,50 €	5 172,50 €	0,00 €	6 665,42 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté	5 172,50 €	5 172,50 €	0,00 €	6 665,42 €
75 - Autres produits de gestion courante	5 992,92 €	5 992,92 €	- €	5 992,92 €
752 - Revenus des immeubles	5 992,92 €	5 992,92 €	- €	5 992,92 €
Fonctionnement - Recette	11 165,42 €	11 165,42 €	0,00 €	12 658,34 €

Reversement au budget principal

Il y a lieu de délibérer sur le versement au budget communal par le budget annexe salon de coiffure la somme excédentaire de 6 500 €.

- Budget annexe «Local commercial : épicerie »

Présentation au conseil municipal du budget primitif de l'exercice 2025 du budget annexe local commercial : épicerie, qui s'établit comme suit :

SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES						
Opération Chapitre - Article	Budgétisé 2025	Réalisé	Disponible	RAR	Nouvelle proposition	Prévision + reports
21 - immobilisations incorporelles	16 679,91 €	0,00 €	16 679,91 €	0,00 €	23 971,48 €	23 971,48 €
2138 - Autres constructions	16 679,91 €	0,00 €	16 679,91 €	0,00 €	23 971,48 €	23 971,48 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 333,00 €	3 333,00 €	0,00 €	0,00 €	- €	0,00 €
13913 - Subvention Département	1 504,00 €	1 504,00 €	0,00 €	0,00 €	- €	0,00 €
13918 - Autres subventions	1 829,00 €	1 829,00 €	0,00 €	0,00 €	- €	0,00 €
TOTAL	20 012,91 €	3 333,00 €	16 679,91 €	0,00 €	23 971,48 €	23 971,48 €

SECTION INVESTISSEMENT RECETTE						
Chapitre ou compte	Budgétisé 2025	Réalisé	Disponible	RAR	Prévisions 2026	Prévision + reports
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	13 115,27 €	13 115,27 €	0,00€	0,00€	16 679,91 €	16 679,91 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 897,64 €	6 897,64 €	0,00€	0,00€	7 291,57 €	7 291,57 €
28138 - Amortissement autres constructions	6 897,64 €	6 897,64 €	0,00€		7 291,57 €	7 291,57 €
TOTAL Investissement - Recette	20 012,91 €	20 012,91 €	0,00€	0,00€	23 971,48 €	23 971,48 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES				
Chapitre ou compte	Budgétisé 2025	Réalisé	Disponible	Prévisions 2026
011 - Charges à caractère général	7 804,44€	524,00€	7 280,44 €	6 165,99€
615228 - Entretien et réparations sur autres bâtiments	7 104,44€	0,00€	7 104,44 €	5 465,99 €
635 - Autres impôts, taxes et vers. ass. Taxes foncières	700,00 €	524,00 €	176,00 €	700,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	5,00 €	0,00 €	5,00 €	- €
65888 - Autres charges diverses de gestion courante	5,00 €	0,00 €	5,00 €	- €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre	6 897,64 €	6897,64 €	0,00 €	7 291,57 €
681 - Dotation aux amortissements	6 897,64 €	6897,64 €		7 291,57 €
TOTAL	14 707,08 €	7 421,64 €	7 285,44 €	13 457,56 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES				
Chapitre ou compte	Budgétisé 2025	Réalisé	Disponible	Prévisions 2026
002 - Résultat de fonctionnement reporté	7 142,28 €	7 142,28 €	0,00€	7 464,64 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté	7 142,28 €	7 142,28 €	0,00€	7 464,64 €
75 - Autres produits de gestion courante	4 231,80 €	4 411,00 €	- 179,20 €	5 992,92 €
752 - Revenus des immeubles	4 231,80 €	4 411,00 €	- 179,20 €	5 992,92 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 333,00 €	3 333,00 €	- €	0,00 €
777 - recettes et quote part des sub transférées au cpte de résultat	3 333,00 €	3 333,00 €	- €	
Fonctionnement - Recette	14 707,08 €	14 886,28	-179,20	13 457,56

- **Budget annexe «Local commercial : café-restaurant »**

Présentation au conseil municipal du budget primitif de l'exercice 2025 du budget annexe local commercial café restaurant, qui s'établit comme suit :

SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES						
Opération Chapitre - Article	Budgétisé 2025	Réalisé	Disponible	RAR	Nouvelle proposition	Prévision + reports
16 - Emprunt et dettes assimilées	14 200,00 €	14 149,96 €	50,04 €	0,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €
1641 - Emprunts en cours	14 200,00 €	14 149,96 €	50,04 €	0,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €
21 - immobilisations incorporelles	4 581,42 €	0,00 €	4 581,42 €	0,00 €	6 073,46 €	6 073,46 €
2132 - Construction bâtiments privées	4 581,42 €	0,00 €	4 581,42 €	0,00 €	6 073,46 €	6 073,46 €
TOTAL	4 581,42 €	0,00 €	4 581,42 €	0,00 €	6 073,46 €	18 073,46 €

SECTION INVESTISSEMENT RECETTE						
Chapitre ou compte	Budgétisé 2025	Réalisé	Disponible	RAR	Prévisions 2026	Prévision + reports
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	5 339,42 €	5 339,42 €	0,00€	0,00€	4 631,46 €	4 631,46 €
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	13 442,00 €	13 442,00 €	0,00€	0,00€	13 442,00 €	13 442,00 €
28132 - Amortissement des constructions bâtiments privés	13 442,00 €	13 442,00 €	0,00€	0,00€	13 442,00 €	13 442,00 €
TOTAL Investissement - Recette	18 781,42 €	18 781,42 €	0,00€	0,00€	18 073,46 €	18 073,46 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES				
Chapitre ou compte	Budgétisé 2025	Réalisé	Disponible	Prévisions 2026
011 - Charges à caractère général	4 655,43€	3 214,75€	1 440,68 €	4 400,42 €
615228 - Entretien et réparations sur autres bâtiments	755,43€	0,00€	755,43 €	400,42 €
62871 - Remboursements de frais à la collectivité de rattachement	3 000,00 €	2 385,75 €	614,25 €	3 000,00 €
635 - Taxe foncière	900,00 €	829,00 €	71,00 €	1 000,00 €
042 - Opération d'ordre de transfert entres sections	18 002,00 €	15 464,70 €	0,00 €	13 442,00 €
681 - Dotation aux amortissements	13 442,00 €	13 442,00 €	0,00 €	13 442,00 €
66 - Charges financières	1 030,00 €	1 011,35 €	18,65 €	295,08 €
66111 - Intérêts des emprunts	1 030,00 €	1 011,35 €	18,65 €	295,08 €
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	1 250,00 €	0,00 €	1 250,00 €	- €
681 - Dotation aux amortissements	1 250,00 €	0,00 €	1 250,00 €	- €
TOTAL	22 657,43 €	18 679,45 €	2 709,33 €	18 137,50 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES				
Chapitre ou compte	Budgétisé 2025	Réalisé	Disponible	Prévisions 2026
002 - Résultat de fonctionnement reporté	2 967,43 €	2 967,43 €	0,00€	2 137,50 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté	2 967,43 €	2 967,43 €	0,00€	2 137,50 €
75 - Autres produits de gestion courante	17 410,00 €	16 838,17 €	571,83 €	16 000,00 €
752 - Revenus des immeubles	17 410,00 €	16 838,17 €	571,83 €	16 000,00 €
Fonctionnement - Recette	20 377,43 €	19 805,60	571,83	18 137,50

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, valide les budgets primitifs 2026 de chacun des budgets annexes, ainsi que le versement au budget communal par le budget annexe salon de coiffure de la somme de 6 500 €.

VOTE des TAUX des CONTRIBUTIONS DIRECTES

L'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026 « n° 1259-COM » ne nous a encore pas été transmis, néanmoins un courriel a été adressé aux communes le 15 décembre dernier par la Direction Départementale des Finances Publiques indiquant la revalorisation des bases fiscales pour 2026 à +0.8% seulement contre +1.7% en 2025, +3.9% en 2024 et +7.1% en 2023.

Après étude de la commission finance, il est proposé au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux d'impositions.

Ci-dessous, la simulation des produits attendus pour 2026 avec augmentation de la base d'imposition de 0.8% comme annoncé et avec un maintien des taux :

LIBELLES	BASES PRÉVISIONNELLES	TAUX d'IMPOSITION de la COMMUNE	PRODUITS RÉFÉRENCE
Taxe Foncière propriétés bâties (TFB)	2 283 120,00 €	26,93 %	614 844,00 €
Taxe Foncière propriétés non bâties (TFNB)	112 291,00 €	48,00%	53 899,00 €
Taxe d'Habitation (TH)	191 318,00 €	12,70 %	24 297,00 €

Soit un total de **693 040,00 €**

A cela s'ajoute

- 16 517 € d'allocations compensatrices
- 88 670 € de versement pour effet de coefficient correcteur qui est de 1.143095

Soit un total de recettes au titre des contributions directes de 798 227 € .

Il y a lieu de délibérer sur les taux 2026.

Le Conseil Municipal prend connaissance des évolutions des bases

Pour information tableau avec les évolutions des bases

→ **de 2024 et 2025**

Taxes	Bases d'imposition effectives 2024 1	Taux de référence 2025 2	Taux plafonds 2025 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2025 5
Taxe foncière bâtie (TFB)	2 189 761	26,93	98,61	2 265 000	609 965
Taxe foncière non bâties (TFNB)	109 634	48,00	122,01	111 400	53 472
Taxe d'habitation (TH)	204 878	12,70	52,87	189 800	24 105
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
				Total	687 542

Monsieur Christian FONTAINE fait part au Conseil Municipal que la commission finance réunie le 9 février 2026 propose de ne pas augmenter les taux de chacune des 3 taxes.

CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE : versement subvention du budget communal au CCAS

Il y a lieu de délibérer sur le versement de la somme de 2 000 € inscrite au budget primitif 2026, au Centre Communal d'Action Sociale de la Commune.

Par délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés, le conseil municipal autorise le versement de la somme de 2 000 € inscrite au budget primitif 2026 au Centre Communal d'Action Sociale de la Commune.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

Madame Le Maire précise que les subventions sont attribuées en fonction des demandes parvenues en Mairie. Elle précise que ces demandes étudiées précisément et doivent inclure les comptes de l'association. Certaines demandes ne nous sont encore pas parvenues mais elles concernent les organismes d'aide aux personnes âgées et handicapées, il est donc nécessaire de les soutenir. (Elle précise que ces demandes nous parviennent chaque année)

Christian FONTAINE présente au Conseil Municipal le tableau de répartition des propositions d'attribution de subventions.

<u>SUBVENTIONS</u>			
Organisme	Budget 2025	Demandes 2026	Attribution 2026
ADAPA	200,00 €		200,00 €
ADAPEI de l'AIN	150,00 €		150,00 €
ADMR Ceyzériat	200,00 €		200,00 €
JSP PONCIN 3 jeunes BANACH x2 et UGHETTI	150,00 €	x	150,00 €
Banque alimentaire	100,00 €	x	100,00 €
Croix Rouge délégation de Bourg	100,00 €		
Sou des Ecoles	1 500,00 €		
Les enfants du Revermont	1 000,00 €		500,00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers	400,00 €		
France ADOT 01	100,00 €	x	100,00 €
Lire et Délires	1 200,00 €		1 200,00 €
MFR La Vernée : 2 élèves JOURDAIN et MONNIER		x	
BTP CFA : 2 élèves BOURGEAUD et SOUCHET		x	
JSP PONCIN 3 jeunes BANACH x2 et UGHETTI		x	
Secours Catholique		x	100,00 €
APAJH (service à la personne en situation de handicap)		x	
Chambre des métiers		x	
Resto du cœur		x	
MFR Balan : 2 élèves CHAVEYRIAT et TESTA		x	
MFR de Mondy : 1 élève TOURNAYRE		x	
Les PEP 01		x	
France Alzheimer 01		x	
AFM Téléthon		x	
TOTAL			2 700,00 €

Le montant inscrit au budget 2026 est de 10 000 € afin de palier aux éventuelles subventions qui seraient demandées exceptionnellement en cours d'année

BUDGET PRIMITIF 2025 - Budget communal

- Conformément à la circulaire préfectorale en date du 24 mars 2021, les communes et EPCI doivent établir, avant l'examen du budget, un état récapitulatif de l'ensemble des indemnités perçues par les élus (articles L.2123-24-1-1 et L.5211-12-1 du CGCT).

Cet état annuel regroupe l'ensemble des indemnités de toutes natures perçues par les élus au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en tant qu' élu local. Etat annuel des sommes effectivement perçues dont les montants sont exprimés en euros et en brut.

Nom - Prénom	Fonction	COMMUNE		CA3B		Syndicat AVR	
		Indemnités de fonction	Remb.de frais	Indemnités de fonction	Remboursement de frais	Indemnités de fonction	Remboursement de frais
DONGUY Brigitte	maire	21 210.24 €		933,48 €			
FONTAINE Christian	1er adjoint	7 398.84 €					
TREIBER- FERBER Edna	2ème adjointe	5 919.12 €					
PERROTIN Patrice	3ème adjoint	5 919.12 €					
CÔTE Cécile	4ème adjointe	5 919.12 €					
DELORME Bertrand	conseiller délégué Urbanisme	3 847.44 €					
Total Maire, Adjointes et conseiller délégué		50 213.88 €	- €	933,48 €	- €	- €	- €
BEAUDET Florence	déléguée Syndicat Reyssouze		184.52 €				
SOULARD Anne	déléguée Syndicat Reyssouze		203.40 €				
soit total année 2025		50 213.88 €	387.92 €	933,48 €	- €	- €	- €

Il est présenté au Conseil Municipal, pour information, une projection du désendettement de la commune, année par année :

BUDGET PRINCIPAL - EMPRUNTS EN COURS					
2026					
Libellé	Échéance	Capital	Intérêts	Total	FIN
Extension et restructuration salle multi activités 00003831952	30/01/2026	33 088,43 €	7 441,83 €	40 530,26 €	30/01/2039
Acquisition amélioration logement au dessus épicerie 2009	01/11/2026	2 852,24 €	2 180,85 €	5 033,09 €	01/11/2048
Construction et aménagement école maternelle A0109436	15/01/2026	20 495,99 €	3 718,47 €	24 214,46 €	15/01/2030
Construction salle de musique-garages - parking A0109A27	25/03/2026	7 778,13 €	1 362,17 €	9 140,30 €	25/12/2029
	25/06/2026	7 828,56 €	1 311,74 €	9 140,30 €	
	25/09/2026	7 909,79 €	1 230,51 €	9 140,30 €	
	25/12/2026	8 004,34 €	1 135,96 €	9 140,30 €	
Locaux techniques A0113180	25/01/2026	18 809,63 €	5 200,86 €	24 010,49 €	25/12/2032
Divers investissements A0115123000	25/03/2026	13 894,25 €	3 185,44 €	17 079,69 €	25/03/2034
Relogement scolaire école primaire AR011979	25/01/2026	5 015,14 €	356,95 €	5 372,09 €	25/01/2027
	25/04/2026	5 072,94 €	299,15 €	5 372,09 €	
	25/07/2026	5 131,41 €	240,68 €	5 372,09 €	
	25/10/2026	5 190,55 €	181,54 €	5 372,09 €	
Construction bâtiment scolaire et péri scolaire - divers invest 0003568110	20/02/2026	18 115,98 €	6 161,82 €	24 277,80 €	20/02/2043
TOTAL 2026		159 187,38 €	34 007,97 €		

CAFE RESTAURANT - EMPRUNTS EN COURS					
2026					
Libellé	Échéance	Capital	Intérêts	Total	FIN
Aménagement café restaurant	25/03/2026	2 914,81 €	117,45 €	3 032,26 €	25/12/2026
	25/06/2026	2 943,74 €	88,52 €	3 032,26 €	
	25/09/2026	2 972,95 €	59,31 €	3 032,26 €	
	25/12/2026	3 002,45 €	29,50 €	3 031,95 €	
TOTAL		11 833,95 €	294,78 €		

EMPRUNTS EN COURS					
2027					
Libellé	Échéance	Capital	Intérêts	Total	FIN
Extension et restructuration salle multi activités 00003831952	30/01/2027	33 571,53 €	6 958,73 €	40 530,26 €	30/01/2039
Acquisition amélioration logement au dessus épicerie 2009	01/11/2027	2 923,55 €	2 109,55 €	5 033,10 €	01/11/2048
Construction et aménagement école maternelle A0109436	15/01/2027	20 794,62 €	?	#VALEUR!	15/01/2030
Construction salle de musique-garages - parking A0109A27	25/03/2027	8 098,07 €	1 042,23 €	9 140,30 €	25/12/2029
	25/06/2027	8 158,93 €	981,37 €	9 140,30 €	
	25/09/2027	8 243,58 €	896,72 €	9 140,30 €	
	25/12/2027	8 337,93 €	802,37 €	9 140,30 €	
Locaux techniques A0113180	25/01/2027	18 809,63 €	4 457,88 €	23 267,51 €	25/12/2032
Divers investissements A0115123000	25/03/2027	14 216,60 €	2 863,09 €	17 079,69 €	25/03/2034
Relogement scolaire école primaire AR011979	25/01/2027	10 700,37 €	123,32 €	10 823,69 €	25/01/2027
Construction bâtiment scolaire et péri scolaire - divers invest 0003568110	20/02/2027	18 413,08 €	5 864,72 €	24 277,80 €	20/02/2043
TOTAL 2027		152 267,89 €	26 099,98 €		

EMPRUNTS EN COURS					
2028					
Libellé	Échéance	Capital	Intérêts	Total	FIN
Extension et restructuration salle multi activités 00003831952	30/01/2028	34 061,67 €	6 468,59 €	40 530,26 €	30/01/2039
Acquisition amélioration logement au dessus épicerie 2009	01/11/2028	2 996,63 €	2 036,46 €	5 033,09 €	01/11/2048
Construction et aménagement école maternelle A0109436	15/01/2028	21 097,59 €	?	#VALEUR!	15/01/2030
Construction salle de musique-garages - parking A0109A27	25/03/2028	8 423,50 €	716,80 €	9 140,30 €	25/12/2029
	25/06/2028	8 503,02 €	637,28 €	9 140,30 €	
	25/09/2028	8 591,24 €	549,06 €	9 140,30 €	
	25/12/2028	8 685,38 €	454,92 €	9 140,30 €	
Locaux techniques A0113180	25/01/2028	18 809,63 €	3 714,90 €	22 524,53 €	25/12/2032
Divers investissements A0115123000	25/03/2028	14 546,42 €	2 533,27 €	17 079,69 €	25/03/2034
Construction bâtiment scolaire et péri scolaire - divers invest 0003568110	20/02/2028	18 715,06 €	5 562,74 €	24 277,80 €	20/02/2043
TOTAL 2028		144 430,14 €	22 674,02 €		

EMPRUNTS EN COURS					
2029					
Libellé	Échéance	Capital	Intérêts	Total	FIN
Extension et restructuration salle multi activités 00003831952	30/01/2029	34 558,97 €	5 971,29 €	40 530,26 €	30/01/2039
Acquisition amélioration logement au dessus épicerie 2009	01/11/2029	3 071,55 €	1 961,54 €	5 033,09 €	01/11/2048
Construction et aménagement école maternelle A0109436	15/01/2029	21 404,99 €	?	#VALEUR!	15/01/2030
Construction salle de musique-garages - parking A0109A27	25/03/2029	8 778,54 €	361,76 €	9 140,30 €	25/12/2029
	25/06/2029	8 861,58 €	278,72 €	9 140,30 €	
	25/09/2029	8 953,52 €	186,78 €	9 140,30 €	
	25/12/2029	9 047,93 €	92,37 €	9 140,30 €	
Locaux techniques A0113180	25/01/2029	18 809,63 €	2 971,92 €	21 781,55 €	25/12/2032
Divers investissements A0115123000	25/03/2029	14 883,90 €	2 195,79 €	17 079,69 €	25/03/2034
Construction bâtiment scolaire et péri scolaire - divers invest 0003568110	20/02/2029	19 021,98 €	5 255,82 €	24 277,80 €	20/02/2043
TOTAL 2029		147 392,59 €	19 275,99 €		

EMPRUNTS EN COURS					
2030					
Libellé	Échéance	Capital	Intérêts	Total	FIN
Extension et restructuration salle multi activités 00003831952	30/01/2030	35 063,53 €	5 466,73 €	40 530,26 €	30/01/2039
Acquisition amélioration logement au dessus épicerie 2009	01/11/2030	3 148,34 €	1 884,75 €	5 033,09 €	01/11/2048
Construction et aménagement école maternelle A0109436	15/01/2030	21 716,85 €	?	#VALEUR!	15/01/2030
Locaux techniques A0113180	25/01/2030	18 809,63 €	2 228,94 €	21 038,57 €	25/12/2032
Divers investissements A0115123000	25/03/2030	15 229,21 €	1 850,48 €	17 079,69 €	25/03/2034
Construction bâtiment scolaire et péri scolaire - divers invest 0003568110	20/02/2030	19 333,94 €	4 943,86 €	24 277,80 €	20/02/2043
TOTAL 2030		113 301,50 €	16 374,76 €		

Nous voyons que l'emprunt sur le café restaurant se termine en 2026, celui du logement de l'école primaire en 2027 et celui de la salle de musique, parking, garages en 2029.

Le remboursement du capital des emprunts est de 159 187, 38 € pour 2026 ; 152 267,89 € pour 2027 ; 144 430.14 € pour 2028 ; 147 392,59 € pour 2029 et 113 301.50 € pour 2030.

Christian FONTAINE, maire-adjoint en charge des finances, présente le Budget Primitif principal de la commune, et rappelle au conseil municipal que suite à la mise en place au 1^{er} janvier 2024 de l'instruction comptable M57, les dépenses imprévues de fonctionnement et d'investissement sont supprimées. En revanche, suite à la délibération du 25 mai 2023, le principe de la fongibilité des crédits a été mise en place, autorisant ainsi madame le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite des 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Le budget primitif 2026 est proposé comme suit :

BUDGET PRINCIPAL - SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES						
Opération Chapitre - Article	Bugétisé 2025	Réalisé	Disponible	RAR	Nouvelle proposition	Prévision + reports
16 : Emprunts	157 000,00 €	155 689,77 €	1 310,23 €	0,00 €	161 000,00 €	161 000,00 €
1641 : Emprunts en cours	156 000,00 €	155 129,77 €	870,23 €	0,00 €	160 000,00 €	160 000,00 €
165 : Dépôts et cautionnements	1 000,00 €	560,00 €	440,00 €	0,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
205 : Poteaux incendie	6 300,00 €	0,00 €	6 300,00 €	6 300,00 €	5 000,00 €	11 300,00 €
2156 : Matériel et outillage incendie et de défense civile Déjà mandaté 6170,40€ PI Soblay	6 300,00 €	0,00 €	6 300,00 €	6 300,00 €	5 000,00 €	11 300,00 €
258 : Programme de voirie	107 300,00 €	60 132,00 €	47 168,00 €	47 168,00 €	54 000,00 €	101 168,00 €
2151 : Réseau de voirie déjà mandaté 1111,50€ création trottoir Soblay	107 300,00 €	60 132,00 €	47 168,00 €	47 168,00 €	54 000,00 €	101 168,00 €
319 : Rénovation restructuration salle des fêtes	5 300,00 €	5 276,40 €	23,60 €	0,00 €	- €	0,00 €
2131 : Construction bâtiments publics	5 300,00 €	5 276,40 €	23,60 €	0,00 €	- €	0,00 €
336 : Aménagement sécuritaire stade de foot	2 250,00 €	2 158,80 €	91,20 €	0,00 €	- €	0,00 €
2151 : Réseau de voirie	2 250,00 €	2 158,80 €	91,20 €	0,00 €	- €	0,00 €
337 : Construction restaurant scolaire	405 230,60 €	68 746,49 €	336 484,11 €	336 484,11 €	650 715,95 €	987 200,06 €
2131 : Constructions bâtiments publics Déjà mandaté MOE 790,34€-456€-6120€-15486€-892,75€	405 230,60 €	68 746,49 €	336 484,11 €	336 484,11 €	650 715,95 €	987 200,06 €
339 : Passage à niveau n°37 : sécurisation Route de Druillat	3 000,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	- €	0,00 €
203 : Frais d'études, recherches, dvpt, frais d'insertions	3 000,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	- €	0,00 €
348 : Extension salle Grenadine	3 600,00 €	3 600,00 €	0,00 €	0,00 €	- €	0,00 €
2131 : Constructions bâtiments publics	3 600,00 €	3 600,00 €	0,00 €	0,00 €	- €	0,00 €
349 : Rénovation énergétique de la Mairie	5 010,00 €	5 005,88 €	4,12 €	0,00 €	- €	0,00 €
2131 : Constructions bâtiments publics	5 010,00 €	5 005,88 €	4,12 €	0,00 €	- €	0,00 €
352 : Travaux canalisation eau de source de la Roche	14 700,00 €	14 647,20 €	52,80 €	0,00 €	- €	0,00 €
2151 : Réseau de voirie	14 700,00 €	14 647,20 €	52,80 €	0,00 €	- €	0,00 €
353 : Construction 2 pistes de PADEL	215 000,00 €	6 769,46 €	208 230,54 €	208 230,54 €	- €	208 230,54 €
2113 : Terrains aménagés autre que voirie Déjà mandaté 847,50€ APAVE	215 000,00 €	6 769,46 €	208 230,54 €	208 230,54 €	- €	208 230,54 €
354 : Téléphonie Ecoles	4 000,00 €	0,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	515,11 €	4 515,11 €
231 : immobilisations corporelles en cours déjà mandaté 3771,65€ tel+ fibre école alarme PPMS classe BCD 743,46€	4 000,00 €	0,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	515,11 €	4 515,11 €
356 : Aménagement terrain de Salles	33 200,00 €	27 014,77 €	6 185,23 €	6 185,23 €	- €	6 185,23 €
212 : Agencements et aménagements de terrains Déjà mandaté 712,32€Grue-1150,80€ jeux à ressorts-2986,80€pitchounette	33 200,00 €	27 014,77 €	6 185,23 €	6 185,23 €	- €	6 185,23 €
357 : Chaudière école maternelle	13 000,00 €	0,00 €	13 000,00 €	13 000,00 €	- €	13 000,00 €
231 : immobilisations corporelles en cours Déjà mandaté 11458,80€	13 000,00 €	0,00 €	13 000,00 €	13 000,00 €	- €	13 000,00 €
358 : MAM	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
203 : Frais d'études, recherches, dvpt, frais d'insertions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
2132 : Construction bâtiments privés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	- €	0,00 €
231 : immobilisations corporelles en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	- €	0,00 €
359 : Téléphonie Mairie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
231 : immobilisations corporelles en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
Non affecté	60 000,00 €	47 450,93 €	12 549,07 €	11 822,02 €	10 731,09 €	22 553,11 €
2111 : terrains nus terrain VOLLET + frais prévoir 6000€ terrain VINCENT	35 000,00 €	28 872,59 €	6 127,41 €	6 127,41 €	6 000,00 €	12 127,41 €
2156 : Matériel et outillage incendie et de défense civile remplacement de 18 extincteurs	5 000,00 €	2 553,59 €	2 446,41 €	0,00 €		0,00 €
2181 : installations générales, agencements et aménagements divers Déjà mandaté 1800€ banc tour d'arbre école					4 731,09 €	
2183 : Matériel informatique onduleur + écran Mairie	0,00 €	1 719,36 €	-1 719,36 €	0,00 €		0,00 €
2184 : Matériel et mobilier de bureau tables chaises salle CM + SDF + tableau école + vestiaires	10 000,00 €	7 357,23 €	2 642,77 €	2 642,77 €		2 642,77 €
2188 : Autres immo corporelles Illuminations Mairie - vidéo 8e classe - autolaveuse SDF	10 000,00 €	6 948,16 €	3 051,84 €	3 051,84 €		3 051,84 €
204 : Subvention d'équipement versées	40 800,00 €	35 239,24 €	5 560,76 €	5 560,76 €	6 000,00 €	11 560,76 €
2041511 : Sub GFP de rattachement - biens immo, matériel, études modernisation Full Led participation Commune	35 000,00 €	29 454,63 €	5 545,37 €	5 545,37 €		5 545,37 €
204182 : Sub org; publics divers - bâtiments et installations Rbst capital emprunt Intracting SLeA passage au Full Led	5 800,00 €	5 784,61 €	15,39 €	15,39 €	6 000,00 €	6 015,39 €
TOTAL	1 075 690,60 €	434 730,94 €	640 959,66 €	638 750,66 €	902 962,15 €	1 541 712,81 €

BUDGET PRINCIPAL - SECTION INVESTISSEMENT RECETTE							
Chapitre ou compte	Budgétisé 2025	Réalisé	%	Disponible	RAR	Prévisions 2026	Prévision + reports
001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	434 662,60 €	434 662,60 €	100,00 %	0,00€		554 868,71 €	554 868,71 €
024 – Produits des cessions	2 000,00 €	0,00€	0,00 %	2 000,00 €			- €
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 631,00 €	7 631,00 €	100,00 %	0,00€	0,00€	7 247,28 €	7 247,28 €
2803 – Amort. frais études, recherche et dev. et	2 224,00 €	2 224,00 €	100,00 %	0,00€		3 224,00 €	3 224,00 €
28041511 – Amort. subv GFP rattach. – Biens	293,00 €	293,00 €	100,00 %	0,00€		2 256,64 €	2 256,64 €
2804181 – Amort. subv org.publics divers-Biens	3 733,00 €	3 733,00 €	100,00 %	0,00€			- €
2804182 – Amort. subv org.publics divers –	1 381,00 €	1 381,00 €	100,00 %	0,00€		1 766,64 €	1 766,64 €
2805 – Amort. Licences, logiciels, droits	0,00 €	0,00€	0,00 %	0,00€			- €
10 – Dotations, fonds divers et réserves	493 440,00 €	491 079,05 €	99,52 %	2 360,95€	0,00€	333 541,82 €	333 541,82 €
10222 – FCTVA	78 440,00 €	78 410,65 €	99,96 %	29,35€		30 000,00 €	30 000,00 €
10226 – Taxe d'aménagement	15 000,00 €	12 668,40 €	84,46 %	2 331,60 €		12 000,00 €	12 000,00 €
1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	400 000,00 €	400 000,00 €	100,00 %	0,00€		291 541,82 €	291 541,82 €
13 – Subventions d'investissement	136 957,00 €	55 652,00 €	40,63 %	81 305,00 €	121 205,00 €	144 850,00 €	266 055,00 €
1321 – Etat et établissements nationaux PADEL FFT 30000€	30 000,00 €	0,00€	0,00 %	30 000,00 €	30 000,00 €		30 000,00 €
1322 – Régions PADEL : 35401,60€ Cantine attribution 85 000 €	35 402,00 €	0,00€	0,00 %	35 402,00 €	35 402,00 €	85 000,00 €	120 402,00 €
1323 – Départements acompte sub cantine 99750€(attribué)-39900€(40%) = 59850€ PADEL : 41 551 €	0,00 €	39 900,00 €	0,00 %	-39 900,00€		59 850,00 €	59 850,00 €
13251 – Subv. non transf. GFP de rattachement PADEL GBA PET II – 51071,91€ max	55 803,00 €	0,00€	0,00 %	55 803,00 €	55 803,00 €	- €	55 803,00 €
13258 – Subv. non transf. Autres groupements	0,00 €	0,00€	0,00 %	0,00€			- €
1345 – Fonds équip. non amort. – Amendes	0,00 €	0,00€	0,00 %	0,00€			- €
13461 – Fonds équip. non amort. – Dot. équipement territoires ruraux DETR – Création cheminement doux foot	15 752,00 €	15 752,00 €	100,00 %	0,00€			- €
13462 – Fonds équip. non amort. – Dotation soutien investissement local	0,00 €	0,00€	0,00 %	0,00€			- €
16 – Emprunts et dettes assimilées	1 000,00 €	575,00 €	57,50 %	425,00€		380 000,00 €	380 000,00 €
165 – Dépôts et cautionnements reçus caution bail ELOY	1 000,00 €	575,00 €	57,50 %	425,00 €			- €
Emprunt	0,00 €	0,00 €	0,00 %	0,00 €		380 000,00 €	380 000,00 €
TOTAL Investissement – Recette	1 075 690,60 €	989 599,65 €	92,00 %	86 090,95€	121 205,00€	1 420 507,81 €	1 541 712,81 €

BUDGET PRINCIPAL - SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES

Chapitre ou compte	Budgétisé 2025	Réalisé	%	Disponible	Prévisions 2026
011 – Charges à caractère général	788 055,42€	427 508,66€	54,25 %	360 546,76 €	739 365,39 €
60611 – Eau et assainissement	11 000,00 €	4 678,11 €	42,53 %	6 321,89 €	10 000,00 €
60612 – Energie – Electricité	70 000,00 €	58 800,18 €	84,00 %	11 199,82 €	70 000,00 €
60621 – Combustibles	40 000,00 €	25 199,64 €	63,00 %	14 800,36 €	35 000,00 €
60622 – Carburants	13 000,00 €	8 034,24 €	61,80 %	4 965,76 €	12 000,00 €
60623 – Alimentation	79 255,42 €	41 172,47 €	51,95 %	38 082,95 €	50 000,00 €
60628 – Autres fournitures non stockées déco, peinture, petites fournitures...	6 000,00 €	5 959,57 €	99,33 %	40,43 €	6 000,00 €
60631 – Fournitures d entretien	15 000,00 €	6 704,60 €	44,70 %	8 295,40 €	13 000,00 €
60632 – Fournitures de petit équipement	15 000,00 €	4 131,09 €	27,54 %	10 868,91 €	10 000,00 €
60633 – Fournitures de voirie	15 000,00 €	4 390,04 €	29,27 %	10 609,96 €	10 000,00 €
60636 – Vêtements de travail	5 000,00 €	486,35 €	9,73 %	4 513,65 €	5 000,00 €
6064 – Fournitures administratives	8 000,00 €	6 208,76 €	77,61 %	1 791,24 €	8 000,00 €
6067 – Fournitures scolaires	15 000,00 €	13 300,53 €	88,67 %	1 699,47 €	15 000,00 €
6068 – Autres matières et fournitures	2 000,00 €	314,26 €	15,71 %	1 685,74 €	2 000,00 €
611 – Contrats de prestations de services (périsco la Sauvegarde) avant au 65568	67 000,00 €	17 334,94 €	25,87 %	49 665,06 €	104 665,39 €
613 – Locations	10 000,00 €	10 457,00 €	104,57 %	-457,00 €	11 000,00 €
61521 – Entretien et réparations sur terrains	10 000,00 €	0,00 €	0,00 %	10 000,00 €	5 000,00 €
615221 – Entretien et réparations sur bâtiments publics	65 000,00 €	39 662,86 €	61,02 %	25 337,14 €	65 000,00 €
615228 – Entretien et réparations sur autres bâtiments	20 000,00 €	790,80 €	3,95 %	19 209,20 €	20 000,00 €
615231 – Entretien et réparations sur voiries	40 000,00 €	25 127,20 €	62,82 %	14 872,80 €	40 000,00 €
615232 – Entretien et réparations sur réseaux	60 000,00 €	33 521,26 €	55,87 %	26 478,74 €	60 000,00 €
61524 – Entretien et réparations sur bois et forêts	3 000,00 €	0,00 €	0,00 %	3 000,00 €	3 000,00 €
61551 – Entretien et réparations sur matériel roulant	20 000,00 €	6 694,31 €	33,47 %	13 305,69 €	20 000,00 €
61558 – Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	5 000,00 €	2 755,29 €	55,11 %	2 244,71 €	5 000,00 €
6156 – Maintenance	60 000,00 €	35 325,88 €	58,88 %	24 674,12 €	40 000,00 €
6161 – Primes d'assurances multirisques déjà consommé 21484,57€	20 100,00 €	20 061,98 €	99,81 %	38,02 €	22 000,00 €
618 – Divers services extérieurs Abonnements	5 000,00 €	143,70 €	2,87 %	4 856,30 €	5 000,00 €
622 – Honoraires	20 000,00 €	2 919,11 €	14,60 %	17 080,89 €	10 000,00 €
623 – Publicité, publications, relations publiques	25 000,00 €	14 545,60 €	58,18 %	10 454,40 €	20 000,00 €
624 – Transports de biens et transports collectifs	5 000,00 €	1 705,00 €	34,10 %	3 295,00 €	5 000,00 €
625 – Déplacements et missions	1 000,00 €	95,00 €	9,50 %	905,00 €	1 000,00 €
626 – Frais postaux et frais de télécommunications	20 000,00 €	12 164,68 €	60,82 %	7 835,32 €	20 000,00 €
627 – Services bancaires et assimilés	1 000,00 €	399,92 €	39,99 %	600,08 €	1 000,00 €
6281 – Concours divers (cotisations...)AMR01 –Gites-Collège	3 000,00 €	2042,67 €	68,09 %	957,33 €	3 000,00 €
6282 – Frais de gardiennage ONF	200,00 €	147,74 €	73,87 %	52,26 €	500,00 €
6283 – Frais de nettoyage des locaux lavage vitrerie + SDF	15 000,00 €	9 051,34 €	60,34 %	5 948,66 €	14 700,00 €
6284 – Redevance pour services rendus CA3B redevance spéciale adm	4 500,00 €	3 435,36 €	76,34 %	1 064,64 €	4 500,00 €
62878 – Remboursements de frais à des tiers Frais scolarité enfant scolarisé à Bourg 2 enfants	2 000,00 €	1 792,00 €	89,60 %	208,00 €	2 000,00 €
6288 – Autres services extérieurs nettoyage draps gîte	2 000,00 €	587,18 €	29,36 %	1 412,82 €	1 000,00 €
635 – Autres impôts, taxes et vers. ass. Taxes foncières	10 000,00 €	7 368,00 €	73,68 %	2 632,00 €	10 000,00 €
012 – Charges de personnel et frais assimilés	504 500,00 €	483 806,43 €	95,90 %	20 693,57 €	537 500,00 €
6218 – Autre personnel extérieur	2 000,00 €	69,96 €	3,50 %	1 930,04 €	2 000,00 €
633 – Impôts, taxes et vers. ass. / rémunérations Paie cotisation CDG01	11 000,00 €	9 857,93 €	89,62 %	1 142,07 €	11 000,00 €
6411 – Personnel titulaire	280 000,00 €	271 831,81 €	97,08 %	8 168,19 €	300 000,00 €
6413 – Personnel non titulaire	57 000,00 €	46 256,41 €	81,15 %	10 743,59 €	60 000,00 €
6450 – Charges de sécurité sociale et de prévoyance ATIACL CNRACL	145 000,00 €	150 997,67 €	104,14 %	-5 997,67 €	155 000,00 €
6470 – Autres charges sociales visite médicale	3 500,00 €	1 086,18 €	31,03 %	2 413,82 €	3 500,00 €
648 – Autres charges de personnel Cotisation CNAS	6 000,00 €	3 706,47 €	61,77 %	2 293,53 €	6 000,00 €
014 – Atténuations de produits	500,00 €	0,00 €	0,00 %	500,00 €	500,00 €
7391111 – Dégrèvement de TFPNB en faveur des jeunes	500,00 €	0,00 €	0,00 %	500,00 €	500,00 €
023 – Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 %	0,00 €	- €
023 – Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 %	0,00 €	- €
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 631,00 €	7 631,00 €	100,00 %	0,00 €	7 247,28 €
681 – Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov. – Ch.	7 631,00 €	7 631,00 €	100,00 %	0,00 €	7 247,28 €
65 – Autres charges de gestion courante	185 860,00 €	148 652,96 €	79,98 %	37 207,04 €	135 060,00 €
65311 – Indemnités de fonction (élus)	52 000,00 €	50 213,88 €	96,57 %	1 786,12 €	52 000,00 €
65312 – Frais de mission et de déplacement (élus)	2 000,00 €	387,92 €	19,40 %	1 612,08 €	2 000,00 €
65313 – Cotisations de retraite (élus)	2 500,00 €	2 110,71 €	84,43 %	389,29 €	2 500,00 €
65314 – Cotisations de sécurité sociale – part patronale	6 500,00 €	0,00 €	0,00 %	6 500,00 €	6 500,00 €
65315 – Formation (élus)	1 000,00 €	0,00 €	0,00 %	1 000,00 €	1 000,00 €
653172 – Cotisations fonds financement allocation fin de mandat (élus) FAFEFM	60,00 €	42,42 €	70,70 %	17,58 €	60,00 €
6541 – Créances admises en non-valeur	1 000,00 €	0,00 €	0,00 %	1 000,00 €	1 000,00 €
6553 – Service d'incendie Raccordement RDA – Antares	2 000,00 €	1 263,27 €	63,16 %	736,73 €	2 000,00 €
65568 – Autres contributions périsco RASED conseiller numérique	55 000,00 €	85 537,68 €	155,52 %	-30 537,68 €	35 000,00 €
6558 – Autres contributions obligatoires emprunt Intracting	1 800,00 €	1 698,40 €	94,36 %	101,60 €	1 600,00 €
657363 – Subventions de fonctionnement au CCAS/CIAS	2 000,00 €	2 000,00 €	100,00 %	0,00 €	2 000,00 €
65748 – Subv. de fonct. aux autres personnes de droit privé	10 000,00 €	5 100,00 €	51,00 %	4 900,00 €	10 000,00 €
6584 – Amendes fiscales et pénales	0,00 €	0,00 €	0,00 %	0,00 €	1 000,00 €
65888 – Autres charges diverses de gestion courante remboursements cantine	50 000,00 €	298,68 €	0,60 %	49 701,32 €	18 400,00 €
66 – Charges financières	42 500,00 €	41 338,95 €	97,27 %	1 161,05 €	35 000,00 €
66111 – Intérêts réglés à l'échéance	42 500,00 €	41 338,95 €	97,27 %	1 161,05 €	35 000,00 €
67 – Charges spécifiques	0,00 €	0,00 €	0,00 %	0,00 €	- €
673 – Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	0,00 €	0,00 %	0,00 €	- €
68 – Dotations aux provisions et dépréciations	1 760,00 €	0,00 €	0,00 %	1 760,00 €	600,00 €
681 – Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov. – Ch.	1 760,00 €	0,00 €	0,00 %	1 760,00 €	600,00 €
TOTAL	1 530 806,42 €	1 108 938,00 €	72,45 %	421 868,42 €	1 455 272,67 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES					
Chapitre ou compte	Budgétisé 2025	Réalisé	Disponible		Prévisions 2026
002 – Résultat de fonctionnement reporté	240 509,42 €	240 509,42 €	0,00€	0,00 %	201 080,67 €
002 – Résultat de fonctionnement reporté	240 509,42 €	240 509,42 €	0,00€	0,00 %	201 080,67 €
013 – Atténuations de charges	8 500,00 €	8 996,04 €	-496,04 €	-5,84 %	3 000,00 €
6419 – Remboursements sur rémunérations du personnel	8 500,00 €	8 996,04 €	-496,04 €	-5,84 %	3 000,00 €
6459 – Remboursement sur charges de Sécurité	0,00 €	0,00 €	0,00€	0,00 %	
70 – Produits des services, du domaine et ventes	93 400,00 €	95 480,06 €	-2 080,06€	-2,23 %	90 350,00 €
7022 – Coupes de bois	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00 %	
7025 – Taxes d'affouage	800,00 €	0,00€	800,00 €	100,00 %	350,00 €
70311 – Concessions dans les cimetières	1 500,00 €	3 112,00 €	-1 612,00 €	-107,47 %	1 500,00 €
7032 – Droits de stationnement et de location sur la voie publique SIEA RODP	300,00 €	737,27 €	-437,27 €	-145,76 %	300,00 €
7035 – Locations de droits de chasse et de pêche	200,00 €	200,00 €	0,00€	0,00 %	200,00 €
70388 – Autres redevances et recettes diverses	600,00 €	0,00€	600,00 €	100,00 %	
7067 – Redev. et droits des services périscolaires et d'enseignement cantine	86 000,00 €	89 045,04 €	-3 045,04€	-3,54 %	86 000,00 €
708721 – Remboursement de frais par BA et régies non dotés perso. Morale Rbst chauffage café resto	3 000,00 €	2 385,75€	614,25 €	20,47 %	2 000,00 €
70878 – Remboursement de frais par des tiers	1 000,00 €	0,00€	1 000,00 €	100,00 %	- €
7088 – Autres prod. activ. annexes (abonnements)	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00 %	
73 – Impôts et taxes	106 473,00 €	158 046,67 €	-51573,67	-48,44 %	104 000,00 €
73211 – Attribution de compensation CA3B	91 473,00 €	91 473,67 €	-0,67€	0,00 %	91 000,00 €
73221 – FNGIR	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00 %	
73223 – Fonds départemental des DMTO pour les com. de – de 5 000 hab. Taxe Add. droits	15 000,00 €	66 573,00 €	-51573,67	-343,82 %	13 000,00 €
731 - Fiscalité locale	777 212,00 €	770 967,00 €	6 245,00 €	0,80 %	772 642,00 €
73111 – Impôts directs locaux Centimes= TF et TH	776 212,00 €	770 491,00 €	5721,00 €	0,74 %	770 000,00 €
73118 –Autres contrib directes rôle supp TF (regul)	0,00 €	476,00 €	-476,00 €	0,00 %	
7318 – Autres fiscalités locales	1 000,00 €	0,00€	1 000,00 €	100,00 %	
73158 –	1 000,00 €	0,00€	1 000,00 €	100,00 %	2 642,00 €
74 – Dotations et participations	233 712,00 €	244 278,69 €	-10566,69	-4,52 %	211 200,00 €
74111 – Dotation forfaitaire des communes DGF	140 835,00 €	140 835,00 €	0,00€	0,00 %	130 000,00 €
741121 – Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes	55 067,00 €	55 067,00 €	0,00€	0,00 %	51 000,00 €
742 – Dotations élus locaux	293,00 €	293,00 €	0,00€	0,00 %	200,00 €
744 – FCTVA	10 000,00 €	5 890,18 €	4 109,82 €	41,10 %	10 000,00 €
74718 – Participations Etat – Autres	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00 %	
7473 – Participations départements compensation financière Genevoise	5 000,00 €	18 829,51 €	-13829,51	-276,59 %	5 000,00 €
74758 – Participations autres groupements	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00 %	
7482 – Compens./perte taxe addit. droits enreg. ou	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00 %	
74832 – Etat – CVAE et CFE alloc comp exo TFNB doit être imputé au 74833	5 959,00 €	0,00€	5 959,00 €	100,00 %	
74833 – Etat – Compensation au titre des exonérations de TF	10 558,00 €	16 683,00 €	-6 125,00 €	-58,01%	10 000,00 €
74834 – Etat – Compensation au titre des exonérations de TH	6 000,00 €	0,00€	6 000,00 €	100,00 %	0,00 €
74836 – Attribution du fonds départ. de péréquation de la TP	0,00 €	6 681,00 €	-6 681,00€	0,00 %	5 000,00 €
7484 – Dotation de recensement	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00 %	
75 – Autres produits de gestion courante	69 500,00 €	83 032,61 €	- 13 532,61 €	-19,47 %	71 500,00 €
752 – Revenus des immeubles	65 000,00 €	77 779,80 €	- 12 779,80 €	-19,66 %	65 000,00 €
756 – Libéralités reçues	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 %	
757358 – Sub de fonctionnement des autres groupements	0,00 €	216,00 €	-216,00 €	0,00 %	
75821 – Excédent des budgets annexes à caractère administratif reversement du budget salon de coiffure	4 500,00 €	4 500,00 €	0,00 €	0,00 %	6 500,00 €
7584 – Recouvrement sur créance admise en non valeur	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 %	
75888 – Autres produits divers de gestion courante tables cassées conscrits	0,00 €	536,91 €	-536,81 €	0,00 %	
77 – Produits spécifiques	500,00 €	250,00 €	250,00 €	50,00 %	500,00 €
773 – Mandats annulés	500,00 €	250,00 €	250,00 €	50,00 %	500,00 €
78 – Reprise sur amortissements,	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €	100,00 %	1 000,00 €
781 – Reprise sur amortissements, dépréciation et provision	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €	100,00 %	1 000,00 €
Fonctionnement - Recette	1 530 806,42 €	1 601 560,49	-70754,07	-4,62 %	1 455 272,67

Le budget primitif de l'exercice 2026 est proposé en équilibre des recettes et des dépenses de fonctionnement à la somme de 1 455 272,67 € et en investissement à la somme de 1 541 712.81 €

Le conseil municipal après en avoir pris connaissance, par délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés, vote le budget primitif de l'exercice 2026.

NOTE de PRÉSENTATION BREVE et SYNTHÉTIQUE des BUDGETS 2026

La note de présentation brève et synthétique des budgets primitifs 2026 est remise à chacun des conseiller et sera publiée sur le site internet de la Commune.

SNCF : convention d'occupation d'immeubles non bâtis

Christian FONTAINE informe le Conseil Municipal que la commune dispose de 4 passages à niveau sur la commune et que celui du Mollard (PRN37) est classé dangereux. Plusieurs rencontres entre la commune et la SNCF ont eu lieu pour trouver une solution.

Madame Le Maire explique que la SNCF ne souhaitant pas entendre la proposition est restée absente durant plusieurs mois. La commune a souhaité demander des devis d'agrandissement du platelage pour la sécurisation de ce passage. Les devis s'étalant de 50 000 € à 130 000 € la commune n'a pas décidé de donner suite.

Les passages à niveau ferroviaire présentent un enjeu majeur de sécurité publique, ayant fait l'objet de nombreux incidents et accidents impactant l'intégrité des personnes et des biens, la circulation routière et la régularité des trains.

Par conséquent et dans le cadre de la nouvelle politique de sécurisation des passages à niveau, l'État et SNCF Réseau portent un projet de déploiement d'un système concernant des passages à niveau identifiés en France métropolitaine.

Dans ce cadre la SNCF souhaite installer 1 mât pour de la vidéoprotection de son installation ferroviaire et l'implanter aux abords du Passage à Niveau (PN) n°37 de la ligne ferroviaire n°883 en utilisant une emprise foncière appartenant à la Commune de SAINT MARTIN DU MONT.

Pour ce faire, il y a lieu d'élaborer une convention entre la Commune de SAINT MARTIN DU MONT et la SNCF ayant pour objet la mise à disposition d'une emprise foncière pour permettre la réalisation de travaux nécessaires à l'implantation d'un mât et de ses caméras pour la vidéoprotection du passage à niveau.

Le BIEN est situé sur la commune de Saint-Martin-du-Mont et dépend d'une parcelle de 450 m² et cadastrée section ZN numéro 44.

Une emprise foncière d'environ 3,45 m² sera nécessaire sur le BIEN.

La SNCF sera autorisée à occuper le BIEN pour :

- une tranchée de 8 m par 0,40 m soit 3,2 m² ;
- un massif béton de 0.50 m par 0.50 m, soit 0.25 m².

La SNCF est autorisée à occuper le BIEN pour y exercer les activités suivantes :

- Installation de 1 mât équipé de caméras de vidéosurveillance
- Création d'un dalle béton au pied des mâts pour les interventions de maintenance
- Création (et remblayage) de tranchées pour le passage de câbles
- Tirage / déroulage de câbles

La SNCF ne pourra réaliser d'autres aménagements ou travaux que ceux expressément visés ci-dessus.

Aucune activité économique ne sera être exercée sur le BIEN.

La SNCF fait son affaire personnelle de la réalisation de l'ensemble des diagnostics et autorisations nécessaires pour l'utilisation du bien.

La SNCF s'engage à respecter la réglementation applicable.

La présente convention est établie pour une durée d'occupation temporaire de 20 ans à compter de la signature des Parties.

Toutefois, la SNCF, se réserve le droit de mettre fin au bénéfice de la présente convention à tout moment. Il devra en informer la Commune de SAINT MARTIN DU MONT.

La Commune ne supportera aucun frais. Il est précisé que la SNCF assumera l'intégralité des coûts liés à ses installations, notamment les frais d'installation, d'entretien, de maintenance, de remplacement des Équipements Techniques, ainsi que les frais des travaux préparatoires (fondations, raccordements spécifiques, etc.), les frais afférents aux autorisations administratives, aux assurances, aux consommables et transmissions nécessaires au fonctionnement du système de vidéoprotection.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les termes de la convention et autorise Madame le Maire à la signer.

URBANISME

Monsieur Bertrand DELORME, conseiller municipal, en charge de l'urbanisme, donne lecture des dossiers arrivés en Mairie entre le 12 janvier et le 2 mars 2026.

Numéro Dossier	Date de dépôt	Nom demandeur	Adresse terrain	Nature des travaux	Date notif incomplet	Décision	Date de décision
DP 001 374 26 B 0003	12/01/2026	GERVASONI Michel	75 Chemin de la Petite Montagne	modif fenêtre en porte + pergola + escalier extérieur	27/01/2026		23/02/2026
DP 001 374 26 B 0004	09/01/2026	DILAS Béatrice	Chiloup	détachement de 2 lots à bâtir		accord	29/01/2026
DP 001 374 26 B 0005	15/01/2026	GONIN DUCOUSSET Jeanne	75 chemin sur la ville	construction piscine		accord	04/02/2026
DP 001 374 26 B 0006	19/01/2026	GAUTROT Fabrice	70 Chemin de la Source d'Arlod	construction clôture	06/02/2026		
DP 001 374 26 B 0007	26/01/2026	VIRIEUX Michael	405 A Route du Pied de la Côte	carport		refus	
PC 001 374 26 B 0001	26/01/2026	GARNIER Nathalie	Route du Mollard	construction maison individuelle	19/02/2026		
DP 001 374 26 B 0008	26/01/2026	ECO PERF HABITAT pour	360 Route du Farget	panneaux photovoltaïques		accord	16/02/2026
DP 001 374 26 B 0009	27/01/2026	DARMEDRU Michel	50 chemin des Fontaines	remplacement clôture et arrachage haie	17/02/2026		
DP 001 374 26 B 0010	02/02/2026	VIRIEUX Héléna	1765 Route de Salles	clôture		accord	19/02/2026
DP 001 374 26 B 0011	07/02/2026	GUILLEMIN Stéphane	45 impasse des rochettes	Destruction partiel mur pour aménagement place + couverture mur + dalle béton + kiosque	26/02/2026		
DP 001 374 26 B 0012	23/02/2026	EDF SOLUTIONS SOLAIR	55 impasse du Pré Grillet	panneaux photovoltaïques			
DP 001 374 26 B 0013	03/02/2026	VOLLET Bernard	1655 route de Salles	division en vue de vendre			

TRAVAUX DIVERS

- Chemin des Fontaines : Christian FONTAINE informe le Conseil Municipal que lors d'orages assez forts l'eau descend de la montagne et provoque des coulées de cailloux jusqu'à la route départementale. Afin de sécuriser la route des travaux ont été entrepris et un caniveau a été installé en bas du chemin.

Anne SOULARD signale que les petites voitures ou voitures basses peuvent toucher en passant sur le caniveau.

- Chantier à Soblay : Le chantier concernant l'installation des 2 poteaux incendie et le déplacement d'un autre au hameau de Soblay est maintenant terminé.

- Chantier extension du restaurant scolaire : Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le chantier d'extension du restaurant scolaire est commencé et avance normalement. Elle indique que l'entreprise FLORIOT devrait avoir terminé d'ici une quinzaine et ensuite interviendra l'entreprise de charpente MORTIER pour l'installation de l'ossature bois.

Elle indique que la base-vie du chantier a été installée sur l'accotement en herbe sur le côté de la route et ainsi ne gêne ni la circulation des transports scolaires ni le stationnement des véhicules.

- PADEL : Le chantier touche à sa fin, le béton poreux doit être coulé semaine 11 ou 12 et ensuite interviendra l'installation des plexiglass. L'entreprise VIRIEUX TP repassera afin de terminer les abords.

- Pascal VIEUDRIN informe le Conseil Municipal que le chantier de Soblerette (élagage des arbres avec les services techniques) est terminé et que tout s'est bien déroulé.

- Pascal VIEUDRIN indique que le piégeage des frelons asiatiques a déjà démarré compte tenu du temps estival. Les pièges ont été distribués et répartis essentiellement à la Vavre et sur Gravelle (lieux fortement impactés par la présence de frelons asiatiques l'année dernière). Il indique que pour le moment peu de frelons se sont fait capturer. Des pièges (10) ont été commandés par la commune et vont être installés à réception.

- Les scolytes de l'épicéa : La Préfecture a diffusé un arrêté fixant les zones de lutte obligatoire ainsi que les obligations des propriétaires et des exploitants forestiers. Notre commune fait partie des communes concernées par la lutte obligatoire contre les scolytes. Pascal indique que des arbres malades se situent sur le GR59 et donc présentent un danger pour les randonneurs.

- Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'inauguration de l'espace détente de Salles aura lieu samedi 14 mars à 11h. Elle indique que les jeux enfants et la table pic nique n'ont pas pu être installés en raison de l'inondation du terrain en herbe. Bertrand DELORME indique qu'après s'être rendu sur place il a pu constater que certainement des remontées de sources se trouvent en cet endroit. Un devis a été demandé afin de faire drainer ce lieu.

COMPTE-RENDUS de RÉUNIONS

Conseil d'école du 26 février 2026 : Mme Cécile COTE fait le compte rendu du conseil d'école et indique que Madame Sandrine Cordovado ne reprendra pas sa classe, sauf peut-être à la toute fin de l'année scolaire. C'est Océane Balsa qui poursuit son remplacement dans la classe des CE2-CM1.

En ce qui concerne Madame Agnès Chapoutot, son arrêt est prolongé jusqu'au 20 mars.

Monsieur Frédéric Avinent poursuit l'intérim de direction et la gestion de la classe des petits-moyens le lundi et le jeudi, toujours complété par Maxime Serfaty qui a la classe les mardis et vendredis. Il faut aussi souligner la présence d'une stagiaire depuis le 5 janvier, elle réalise un stage d'observation de 8 semaines en immersion dans l'école car elle souhaite devenir ATSEM elle aussi. Elle travaille dans les 3 classes de maternelle et aide à préparer et encadrer des ateliers sous la responsabilité des enseignants. Son stage va se terminer le 13 mars.

Elle informe des actions à venir au sein de l'école :

- Intervention de Monsieur Julien Desmaris, pompier professionnel, dans toutes les classes, avec un contenu adapté, pour une sensibilisation aux premiers secours (en mai, date non encore définie). Cette action s'inscrit dans le cadre du CME : Conseil Municipal des Enfants.

- Intervention de l'école de musique « Bresse Dombes Revermont », avec Mr Jérôme Blanc, directeur pédagogique de l'école de musique, le mardi 26 mai après-midi : présentation d'instruments, ateliers découverte musicale.

- Intervention d'une nutritionniste sur 3 journées (5/22/29 mai) pour animer des ateliers sur la nutrition et l'équilibre alimentaire.

- Tous les élèves de CE2 et de CM1 vont passer le permis piéton en période 4, avec 5 à 6 séances programmées.

- Elle fait un point sur les effectifs futurs : Actuellement, l'école compte 178 élèves scolarisés, 24 CM2 partiront poursuivre leur scolarité au collège pendant que 18 petits feront leur première entrée en maternelle, sous réserve de modifications liées à des déménagements. Cela représente une baisse de 6 enfants pour la rentrée 2026 avec une projection à 172 élèves.

- Un rappel a été fait sur la prise de médicaments : aucune prise de médicaments, même des produits sans prescription médicale n'est autorisée sur le temps scolaire et périscolaire sans l'existence d'un PAI valide.

- Les enseignants ou le personnel municipal peuvent aider à la prise d'un médicament seulement s'ils sont informés de l'existence du PAI, signé et vérifié par le directeur et l'infirmière de la PMI.

- Sur le temps de cantine, il est possible, en remplissant un formulaire en mairie, qu'un parent vienne pour administrer le médicament.

- Odeur désagréable persistante des toilettes en maternelle : la question est récurrente.

Un mélange d'eau chaude avec savon dans le siphon est administré régulièrement, l'odeur n'est pas excessivement présente selon les différents acteurs dans l'école. Les tuyaux sont nettoyés avant chaque période de vacances scolaires.

Le Conseil Municipal d'enfant propose l'installation d'affichettes afin de sensibiliser les enfants à tirer la chasse d'eau.

GBA : Pôle stratégie territoriales :

- Mme Edna TREIBER fait part au Conseil Municipal qu'elle s'est rendue à la réunion du pôle stratégie territoriale de GBA qui était essentiellement axée sur les résultats de l'enquête publique du SCOT. Peu de personnes se sont manifestées. Le SCOT a été voté. Pour obtenir plus d'informations tout est en ligne sur le site de GBA, un onglet spécial y est consacré.

- Elle indique que depuis cette année, une taxe sur les transports de longue distance a été instaurée. Cette recette a été versée à GBA pour un montant total de 129 547 € qui a été distribuée à chaque commune membre en fonction de sa longueur de voirie. Pour Saint Martin du Mont, la somme de 2 642 € a été encaissée.

- Déchets et développement durable : GBA a fait un bilan du mandat écoulé avec pour objectifs essentiels :

- o De réduire le volume de déchets
- o D'améliorer le service aux habitants
- o Améliorer le tri

Conclusion : la politique de gestion des déchets a été bien menée sur l'ensemble de l'agglomération.

La collecte de textile représente + de 1000 tonnes par an uniquement pour GBA

Sont en projet, l'extension de la déchetterie de Val Revermont et de Péronnas.

Bilan sur la transition écologique : aspect stratégique et biodiversité. Il était prévu 11 lignes thématiques sur le plan de la transition écologique et 60 actions ont été menées.

Mme Le Maire interpelle sur la déchetterie de Saint Martin du Mont et indique que depuis la fermeture de la déchetterie de Pont d'Ain, beaucoup de personnes se rendent en déchetterie de Saint Martin du Mont mais ne font pas partie de GBA. Elle s'interroge sur le contrôle à l'entrée de la déchetterie (qui est néant) et sur la participation financière de la communauté de commune voisine.

- La Reyssouze : Anne SOULARD s'est rendue à la réunion qui se tenait à Montrevel en Bresse où il a essentiellement été abordé le GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des inondations)

Lors de la réunion du 5 février 2026, principalement consacrée aux questions budgétaires, il apparaît que le syndicat bénéficie de 78 % de subventions, réparties entre l'Agence de l'Eau, le Département et le Mécénat. La TVA est retouchée à 2 ans et il est consacré un budget de 2 000 000.00 € annuel pour les investissements.

Les travaux prévus : la restauration du site de la Léchère entre Certines et Tossiat.

- Syndicat des eaux : Patrice PERROTIN s'est rendu en réunion au syndicat des eaux et indique que les 2 réservoirs de Saint Martin du Mont vont être révisés en 2026. Il informe que depuis peu un bureau de la SOGEDO est ouvert à Druillat et tient une permanence tous les matins.

Un nouveau réservoir va être construit en 2026 sur la commune de Druillat qui desservira la totalité des communes du Syndicat. Actuellement nous avons 5h d'autonomie en cas de coupure d'eau et avec la création de ce nouveau réservoir il y aura désormais 48h d'autonomie.

Un montant de 1.4 millions d'euros a été engagé pour la réalisation de travaux sur les canalisations ce qui représente 10 à 11 km de canalisations. Il est envisagé de changer un maximum de conduite PVC car elles ne sont aujourd'hui plus autorisées.

Madame le Maire souligne que sur ces 3 dernières années la commune a beaucoup sollicité le syndicat et les demandes ont été satisfaites; aucune demande n'a été formulée pour l'année prochaine.

- Schéma DECI : Christian FONTAINE informe que le compte rendu de l'étude réalisée par la SOGEDO (mandaté par la commune) de notre défense contre l'incendie a été rendu et présenté. Un gros travail a été mené et celui-ci a permis de déterminer les zones non protégées. Une solution de protection a été proposée pour chacun des lieux. Un arrêté a été pris afin de valider ce schéma de défense extérieure contre l'incendie et ainsi un programme de travaux pourra être élaboré afin que la commune soit totalement protégée.

- Madame le Maire souligne que des travaux de renouvellement de canalisations eaux usées vont être réalisés en fin 2026 à Salles car elles sont en très mauvais état et le Département dans son programme 2026 prévoit la réfection de la chaussée. Une réunion a été organisée entre le département la commune et GBA afin de programmer ces travaux. GBA n'avait pas prévu de travaux sur Saint Martin du Mont pour 2026 mais compte tenu de la réfection de la chaussée les travaux ont pu être intégrés au programme.

- Jean-Jacques Falaise indique s'être rendu à un rendez-vous avec Jean-Yves Flochon et GBA concernant la mise aux normes des vestiaires du stade de football. La date butoir pour cette mise en conformité est fixée à décembre 2027 ; au-delà de cette échéance, le stade ne pourra plus accueillir de public. Aucun crédit n'a été inscrit au budget 2026 à cet effet. Toutefois, le terrain d'entraînement doit être remis en état en 2026 et une étude de faisabilité concernant les vestiaires devrait être lancée en fin d'année.

INFORMATIONS DIVERSES

Cécile COTE informe le conseil Municipal que Marie Pierre LOZAT est partie en retraite au 1^{er} mars 2026 et qu'elle a été remplacée par Didier MAGNIN agent technique. Ce remplacement est définitif et M. MAGNIN complètera son temps de travail sur des petits travaux essentiellement aux écoles et leurs abords.

Mme Françoise LEGOUGE demande si Didier MAGNIN aura besoin de formations. Madame le Maire répond que oui et indique que des formations lui seront proposées dès que des sessions correspondantes seront ouvertes.

M. Patrice PERROTIN demande si un nouvel agent sera recruté au service technique. Madame le Maire indique que cette décision appartiendra, si nécessaire, à la prochaine municipalité. Elle informe également que deux jeunes ont présenté leur candidature pour les emplois d'été (tous deux déjà recrutés l'année dernière) et qu'un courrier leur a été adressé pour confirmer l'accord.

Mme Cécile COTE indique que Brigitte Delorme partira à la retraite le 1er avril 2026 et sera remplacée par Mme Martine CHANEL, qui débutera le jeudi 12 mars en doublon sur le service des 6-11 ans. Elle précise également que Nina Lou PICCOLO, actuellement en remplacement, ne poursuivra pas après les vacances scolaires d'avril.

Par ailleurs, Océane BROHAN a été recrutée le 1er février en tant qu'ATSEM à l'école maternelle. Elle intervient sur l'ensemble des classes de maternelle, s'est bien intégrée et s'est inscrite au concours d'ATSEM prévu en octobre 2026. Il est précisé que son poste est définitif et que, même en cas de non-obtention du concours, elle restera en poste. Auparavant titulaire d'un poste à la CCRAPC (Communauté de communes Rives de l'Ain – Pays du Cerdon) en tant qu'animatrice en centre de loisirs et périscolaire, son arrivée s'effectue par mutation. Elle est désormais titulaire de son poste d'agent technique exerçant les fonctions d'ATSEM. »

Madame Le Maire adresse ses remerciements à ses adjoints ainsi que tous les membres de son conseil Municipal pour leur engagement et leur travail au service de la commune pendant ces 6 années.

Prochaine réunion de Conseil Municipal le vendredi 20 mars à 18h00.